

(N^o 199.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 MARS 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean Martin Dam, capitaine de navire au long cours à Anvers.

(Voir le N^o 194 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS ,

Le sieur Jean Martin Dam, né à Lubeck, en Allemagne, le 23 août 1801, a épousé une femme belge à Anvers, le 23 septembre 1835, dont il a deux enfants nés à Anvers; le pétitionnaire navigue du port d'Anvers depuis le 18 octobre 1835, et depuis le 31 août 1836 il a successivement commandé en qualité de capitaine les navires de commerce belge *Grétry*, *Jeannette* et *Florent*; il commande encore aujourd'hui ce dernier navire.

Les autorités consultées sur le compte du pétitionnaire, le dépeignent comme un marin expérimenté et d'une conduite irréprochable, et sont d'avis que sa demande peut être favorablement accueillie.

La Chambre des Représentants l'a prise en considération, le 10 mars dernier, par 48 suffrages contre 6.

Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.